



Commission économique pour l'Europe**Conférence régionale sur la Conférence internationale
sur la population et le développement (CIPD)**

Genève, 19 et 20 octobre 2023

**Rapport de la Conférence régionale de la Commission
économique pour l'Europe sur la Conférence internationale
sur la population et le développement « Population
et développement : garantir les droits et les choix »****I. Introduction**

1. En 2014, la communauté internationale a examiné les progrès réalisés au cours des vingt années de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux niveaux national, régional et mondial. Les examens régionaux ont été conduits par la Commission économique pour l'Europe (CEE) en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Leurs conclusions ont contribué à l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, conduit lors de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement et dont l'aboutissement a été la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 22 septembre 2014. Concluant cet examen, la Commission de la population et du développement, dans sa résolution 2014/1, a prié le Secrétaire général, en collaboration avec le système des Nations Unies et les organisations compétentes, de continuer d'évaluer les progrès accomplis dans la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de faire rapport à ce sujet.

2. Faisant suite à la résolution 2014/1 de la Commission de la population et du développement, la CEE et le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ont organisé conjointement la Conférence régionale de haut niveau sur la CIPD+30 intitulée « Population et développement : garantir les droits et les choix ». La Conférence s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 19 et 20 octobre 2023.

3. Les délégations de 43 États membres de la Commission économique pour l'Europe ont participé à la Conférence. Les pays suivants étaient représentés : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.



4. Ont également participé à la Conférence des représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Des représentants d'organisations de la société civile, dont une délégation de jeunesse et des experts d'instituts universitaires ont aussi participé à la Conférence. Au total, 341 personnes ont participé à la Conférence. La liste complète des participants et le programme de la Conférence sont consultables sur le site Web de la Conférence¹.

A. Séance plénière d'ouverture

5. Tatiana Molcean, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEE, et Diene Keita, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Directrice générale adjointe chargée des programmes (FNUAP), ont ouvert la Conférence et souhaité la bienvenue aux participants.

6. La Conférence a confirmé par acclamation la désignation de deux Coprésidents chargés d'animer les débats : S. E. Alexei Buzu, Ministre du travail et de la protection sociale de la République de Moldova, et S. E. Aurora Díaz-Rato Revuelta, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Espagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Les Coprésidents ont été confirmés à leurs postes pour les deux journées de la Conférence. Après une brève déclaration d'Israël, les participants à la Conférence ont adopté l'ordre du jour (ECE/AC.32/2023/1).

7. S'agissant du thème « Trente ans après le Caire : les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans un monde en pleine évolution », Stuart Gietel-Basten, professeur en sciences sociales à l'Université de Khalifa, a recommandé plusieurs approches susceptibles de permettre de relever les défis démographiques de la région tout en respectant les principes centrés sur l'être humain adoptés par la CIPD. Il a souligné qu'il n'existait pas de solutions toutes faites et a encouragé les pays à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles plutôt que sur des idéologies, alignées sur les programmes internationaux, et centrées sur le potentiel des individus et la qualité de vie. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a évoqué la pertinence continue du programme de la CIPD. Tout en prenant acte des progrès accomplis depuis 1994 s'agissant des droits des femmes en matière de sexualité et de procréation, il a souligné que la région n'avait pas achevé l'exécution du programme de la CIPD et engagé les États à renouveler leur engagement à accomplir les promesses fondamentales faites au Caire. Inge Maiberg, participante aux olympiades spéciales d'Estonie, a partagé son point de vue de personne handicapée.

8. Florence Bauer, Directrice régionale du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, et Lisa Warth, Chef du Groupe de la population de la CEE, ont présenté le rapport régional sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE « Garantir les droits et les choix dans un contexte de mutation démographique ». Elles ont présenté les conclusions du rapport et montré comment les crises récentes s'étaient répercutées sur les grandes tendances démographiques dans la région de la CEE et énuméré les domaines dans lesquels une intensification des efforts était nécessaire. Les recommandations visant à stimuler la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE ont également été présentées (on trouvera des extraits du rapport régional de la CIPD+30 dans le document ECE/AC.32/2023/3).

¹ <https://unece.org/population/icpd30>.

9. La présentation du rapport régional a été suivie de déclarations des États membres². Les représentants nationaux ont accueilli avec satisfaction le rapport régional et les recommandations qu'il contient. Ils ont reconnu que la CIPD conservait toute sa pertinence dans le contexte régional actuel, souligné le rôle du programme de la CIPD dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et réaffirmé leur volonté d'appliquer le Programme d'action de la CIPD dans leur pays respectif. Des représentants ont souhaité que le rapport régional soit publié, estimant qu'il pouvait éclairer l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD qui aurait lieu pendant la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement. Ils ont par ailleurs souligné les liens entre la CIPD et d'autres initiatives comme le Sommet de l'avenir. Les États membres ont également mis en évidence les progrès réalisés par leurs pays dans la mise en œuvre du Programme d'action, mais ont aussi reconnu que des lacunes subsistaient et que les crises récentes dans la région s'étaient répercutées sur ces efforts.

10. Après les déclarations consignées, des déclarations ont été faites au titre de l'exercice du droit de réponse par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et l'Arménie³.

11. Les organisations de la société civile et les représentants de la jeunesse de la région de la CEE ont tenu leurs consultations respectives durant les jours qui ont précédé la Conférence. Leurs représentants désignés ont fait des déclarations au nom de leur groupe respectif et fait le point des difficultés et des failles importantes dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE. Des parlementaires ont évoqué une érosion des droits en matière de procréation et d'autonomie physique dans la région et réclamé des mesures afin d'améliorer l'éducation complète à la sexualité, de lutter contre la violence fondée sur le genre, de promouvoir l'égalité dans le mariage et de garantir un accès égal à la contraception, à des services d'avortement sécurisé et à des services de procréation médicalement assistée. Les représentants des organisations de la société civile ont appelé à des engagements renouvelés en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des genres et plaidé pour une approche intersectionnelle des inégalités persistantes et émergentes, notamment par la collecte et la diffusion de données ventilées. Les représentants de la jeunesse se sont déclarés frustrés d'être encore exclus des processus décisionnels et demandé instamment que des mesures soient prises pour améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé mentale.

B. Séances thématiques

12. Les débats de la Conférence ont été organisés en trois séances thématiques. La première avait pour thème la dynamique démographique et le développement durable, la deuxième les familles, la santé sexuelle et procréative au cours de la vie, et la troisième les inégalités, l'intégration sociale et les droits. Chaque séance thématique s'est ouverte par des présentations de plusieurs intervenants⁴, qui ont été suivies de déclarations et de commentaires des délégations des États membres, des organisations de la société civile et des représentants de la jeunesse, et a été conclue par un bref résumé du débat présenté par un rapporteur.

13. Durant la première session thématique sur la dynamique démographique et le développement durable, il a été question de l'incidence de la faible fécondité, du vieillissement de la population et de la migration sur les revenus économiques et le développement durable dans la région de la CEE. Les intervenants ont observé que les incidences de l'évolution démographique sur le capital humain et la croissance économique pouvaient être gérées par des politiques centrées sur l'individu au cours de la vie. L'aide aux parents de jeunes enfants, la lutte contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, l'investissement dans la jeunesse et les personnes âgées et l'action en faveur de l'intégration des migrants ont été examinées comme autant de stratégies essentielles pour s'adapter à l'évolution démographique et rendre la région plus résiliente face à ces changements.

² On trouvera une liste des déclarations consignées faites pendant les séances plénières et les débats thématiques à l'annexe II. Le texte des déclarations prononcées peut être consulté sur le site Web de la Conférence (<https://unece.org/population/icpd30>).

³ Les déclarations sont énumérées par ordre d'intervention.

⁴ On trouvera la liste des intervenants dans le programme de la Conférence (<http://www.unece.org/population/icpd30>).

14. Les taux de fécondité poursuivent leur déclin dans la plupart des pays de la région et un retour au seuil de renouvellement de la population est peu probable. Les familles de toutes formes éprouvent des difficultés à réaliser leurs intentions en matière de fécondité. En raison des normes traditionnelles liées au genre et des disparités persistantes entre les femmes et les hommes au travail et dans le foyer, beaucoup de femmes doivent encore faire un choix entre avoir le nombre d'enfants qu'elles désirent et accomplir leur potentiel sur le marché du travail. Les intervenants ont souligné que pour encourager la natalité et tirer parti du potentiel productif des femmes dans un contexte caractérisé par une diminution de la force de travail, il fallait élaborer des politiques qui prennent en compte les aspects liés au genre et favorisent la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale au bénéfice de toutes les familles, quelles qu'en soient les formes. Les intervenants ont cité plusieurs domaines dans lesquels des efforts spécifiques pouvaient permettre de progresser plus rapidement, notamment le développement des services d'éducation et de prise en charge de la petite enfance, la mise en place d'un congé parental également réparti entre les femmes et les hommes et de mesures incitatives en la matière, l'adoption de modalités de travail flexibles et la promotion de lieux de travail favorables à l'épanouissement des familles.

15. Les intervenants ont souligné qu'il fallait investir dans les capacités humaines au cours de la vie afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la composition de la force de travail de la région. Le rôle fondamental de la jeunesse a été souligné dans le contexte du développement de compétences et de talents en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les intervenants ont parlé des politiques et des programmes destinés à améliorer la santé physique, mentale et procréative des jeunes et de faciliter leur transition entre une éducation de qualité et un travail décent. Dans le contexte du vieillissement généralisé de la population, la nécessité constante de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé ainsi que l'engagement productif des personnes âgées a été abordée. Les intervenants ont plaidé pour la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines stratégiques et à tous les niveaux de gouvernement, pour qu'une attention constante soit portée aux droits humains des personnes âgées et à la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge.

16. Il a également été question de la complexité des flux migratoires dans la région de la CEE. L'immigration joue un rôle important dans certains pays, où elle contribue à répondre aux besoins de main-d'œuvre, à accroître les taux de fécondité et à entretenir les systèmes de sécurité sociale. Dans d'autres pays, l'émigration accélère le déclin démographique, accentue les déséquilibres entre les villes et les campagnes et alimente la fuite des cerveaux. Les intervenants ont souligné que des migrations sûres, ordonnées et régulières pouvaient bénéficier à la fois aux pays d'origine et aux pays d'accueil grâce à la circularité, au développement du capital humain et à la diffusion de la technologie. Les intervenants ont appelé à faire en sorte que la question migratoire, qui est transversale, dépasse le simple contrôle des frontières et englobe les stratégies d'intégration et d'inclusion, soit traitée de manière uniforme à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics. L'aspect technologique de l'évolution démographique a également été évoqué. Les intervenants ont reconnu que les technologies numériques pouvaient contribuer à la réduction des inégalités et à la promotion de l'inclusion sociale, mais aussi que certains groupes risquaient d'être encore plus marginalisés s'ils ne pouvaient pas accéder aux outils numériques dans des conditions d'égalité. Le besoin de données actuelles, accessibles et ventilées a été souligné.

17. Les États membres ont décrit les efforts déployés afin de réduire les inégalités femmes-hommes en matière d'emploi et de travail non rémunéré, d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille par le congé parental et les mesures prises pour promouvoir les modalités de travail flexibles, et de développer les capacités et les choix de chacun au cours de la vie. Le rôle fondamental des principes de la CIPD dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'importance d'une approche de la dynamique démographique et du développement durable basée sur les droits ont été soulignés. Les représentants des organisations de la société civile ont appelé à protéger les droits humains des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes touchées par les conflits armés et les changements climatiques. Ils ont plaidé pour des environnements favorables à un vieillissement actif et en bonne santé et pour une augmentation des investissements réalisés dans les données. Les représentants de la jeunesse ont insisté sur l'accès universel à une éducation et à des services de santé de qualité ainsi que sur la participation effective des jeunes aux processus décisionnels.

18. La deuxième séance thématique avait pour thème les familles, la santé sexuelle et procréative au cours de la vie. Les intervenants ont reconnu que des progrès avaient été réalisés dans l'accès aux informations sur la santé sexuelle et procréative et aux services en la matière, mais ils ont souligné que certains groupes de population étaient laissés de côté. Les jeunes, les femmes handicapées, les femmes à revenus modestes et d'autres individus difficiles à atteindre continuent de se heurter à des obstacles dans l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et procréative, ce qui fait que les résultats de ces groupes sont inférieurs à ceux du reste de la population. Les intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que dans la région de la CEE, beaucoup de femmes, et notamment de femmes handicapées, étaient privées d'autonomie physique, faute de pouvoir faire des choix pour leur corps et pour leur avenir. Les mesures prises pour lutter contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre ont été présentées et les intervenants ont plaidé pour la poursuite de l'action menée afin de sensibiliser sur les normes et attitudes préjudiciables et les combattre. Des progrès dans le développement des soins prénatals dans le droit fil des Recommandations de l'OMS concernant les soins prénatals pour que la grossesse soit une expérience positive ont été soulignés, mais les intervenants ont constaté avec préoccupation que la mortalité maternelle ne diminuait plus. Ils ont toutefois observé qu'il fallait regarder au-delà de la mortalité maternelle et se pencher sur les morbidités maternelles, dont beaucoup touchaient de manière disproportionnée les femmes les plus jeunes et les plus âgées, les femmes migrantes et les femmes issues de minorités ethniques et raciales. Le besoin de données ventilées sur les performances en matière de santé maternelle et d'investissements dans les systèmes de surveillance a été souligné.

19. Les intervenants ont insisté sur l'importance d'une éducation complète à la sexualité appropriée pour tous les âges, basée sur des données factuelles et précise du point de vue scientifique. Les difficultés persistantes rencontrées pour mettre en œuvre une éducation à la sexualité complète et efficace dans la région ont été abordées, notamment la formation insuffisante des enseignants, l'absence de normes et la prolifération de fausses informations sur Internet et les réseaux sociaux. Les intervenants ont proposé de faire en sorte que les programmes d'éducation complète à la sexualité prennent aussi en considération la santé mentale et le bien-être des adolescents et couvrent des sujets tels que le consentement, l'autonomie physique et les droits. Ils ont reconnu que les services de santé sexuelle et procréative étaient capables de prévenir les difficultés de santé au cours de la vie et ont plaidé pour que l'égalité femmes-hommes et les droits humains universels soient intégrés comme principes directeur du développement et de la fourniture d'informations et de services en matière de santé sexuelle et procréative. La question de la prévalence du cancer du col de l'utérus dans la région a été soulevée et il a été jugé nécessaire de développer l'accès au vaccin contre le VPH et au dépistage et au traitement du cancer du col de l'utérus. Les intervenants ont également préconisé de garantir un accès à des services de procréation médicalement assistée de qualité et à un coût abordable.

20. Durant la deuxième séance thématique, plusieurs États membres sont intervenus afin de décrire les améliorations qu'ils avaient apportées à l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à l'information sur ces services, notamment par l'utilisation innovante des outils numériques, l'emploi de formats adaptés aux personnes handicapées et la gratuité des contraceptifs pour les adolescents. Les mesures prises pour améliorer les soins de santé maternelle, prévenir la violence fondée sur le genre et aider les familles à concrétiser leurs intentions en matière de fécondité ont également été présentées. Un certain nombre de pays ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures afin de développer l'accès à des services d'avortement sécurisé. Plusieurs pays ont indiqué qu'il fallait faire plus pour atteindre les groupes exclus tels que les adolescents, les personnes âgées, les migrants et les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et les membres de la communauté LGBTQI+. Les représentants des organisations de la société civile et de la jeunesse se sont fait l'écho de beaucoup des sentiments exprimés par les intervenants et les États membres et préconisé la gratuité de la contraception et des services d'avortement sécurisé, la mise en place d'une éducation à la sexualité complète et obligatoire à l'école et la prise en compte prioritaire de la santé sexuelle et procréative des groupes sous-représentés ainsi que de leurs droits en la matière.

21. Durant la troisième séance thématique sur les inégalités, l'intégration sociale et les droits, il a été question d'égalité des genres, d'âgeisme et d'autres formes de discrimination, ainsi que de la situation des groupes vulnérables de la population. Les intervenants se sont déclarés préoccupés par la persistance des inégalités entre les genres et des stéréotypes qui alimentent les disparités au travail et dans la vie privée et perpétuent la violence et les pratiques préjudiciables contre les femmes et les filles. Les effets multiplicateurs des caractéristiques et identités intersectionnelles ont été reconnus. Par exemple, les femmes migrantes éprouvent des difficultés pour accéder aux soins de santé maternelle dans certains pays et les femmes handicapées sont souvent victimes de discriminations dans le système de santé. Les intervenants ont reconnu que les inégalités de genre se creusaient avec l'âge, citant notamment les fractures numériques entre les femmes et les hommes, les inégalités de revenus et de pensions de retraite et l'exclusion sociale. Les difficultés persistantes rencontrées pour éliminer la violence à l'égard des femmes, le harcèlement sexuel et la violence sexuelle ont été soulignées et les intervenants ont estimé qu'il était nécessaire d'associer les hommes et les garçons afin de parvenir à l'égalité femmes-hommes et de protéger les droits humains des femmes et des filles.

22. Les intervenants ont décrit les effets préjudiciables de la discrimination fondée sur l'âge et les difficultés persistantes qu'il y a à garantir les droits des personnes âgées et reconnaître leurs contributions à la vie des familles et de la société. Ils ont reconnu que certaines personnes âgées risquaient plus que d'autres de se retrouver dans la pauvreté, l'exclusion sociale, la solitude et l'isolement. La contribution essentielle que les systèmes éducatifs pouvaient apporter à la lutte contre les inégalités socioéconomiques en dispensant une éducation de qualité à tous les enfants et à tous les adolescents a également été soulignée. Les groupes minoritaires tels que les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les migrants, les minorités ethniques et les personnes LGBTQI+ continuent d'être victimes d'exclusion et de privations matérielles, et leur niveau d'instruction et leur état de santé sont inférieurs à ceux du reste de la population. Ils sont fréquemment victimes de formes multiples de vulnérabilité, de stigmatisation et de stéréotypes négatifs qui doivent être combattues afin de garantir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la protection des droits de l'homme. Les intervenants ont souligné qu'il importait de ratifier et d'appliquer les conventions et instruments internationaux pertinents. L'importance de la coopération et de partenariats entre les pays, les secteurs et les différents niveaux de gouvernement, et avec les entités non gouvernementales a été soulignée, au même titre que la nécessité d'associer les personnes concernées aux processus décisionnels.

23. Les États membres ont décrit ce qu'ils faisaient pour promouvoir des sociétés fondées sur l'égalité et l'inclusion, notamment la mise en place d'organismes publics, de stratégies, de lois et de lignes budgétaires destinées à la promotion de l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'insertion des jeunes ou encore à l'intégration des migrants. Certains ont indiqué avoir mis en place des quotas destinés à améliorer la représentation des femmes et des personnes handicapées au sein des établissements publics et privés. Parallèlement à ces progrès, certains ont admis avoir constaté des reculs dans l'égalité femmes-hommes et estimé que l'application du principe « ne laisser personne de côté » restait nécessaire pour atteindre les objectifs de la CIPD et les objectifs du Programme 2030. Les représentants des organisations de la société civile ont préconisé la mise en place d'instruments juridiques destinés à lutter contre la violence fondée sur le genre et à éliminer toutes les formes de discrimination. Ils ont plaidé pour une approche intersectionnelle active afin de promouvoir l'égalité et souligné l'importance du rôle des organisations de la société civile dans cet effort. Les représentants de la jeunesse ont lancé un appel en faveur de la pleine réalisation des droits de l'homme, y compris dans les zones de conflit, à travers la mise en place de processus décisionnels inclusifs et la création d'environnements permettant à toutes les personnes, et particulièrement aux jeunes, de forger leur propre avenir.

24. Au cours des séances thématiques, les États membres ont également demandé que le rapport sur l'exécution du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE et le rapport de la Conférence soient transmis à la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement en avril 2024.

25. Plusieurs organisations internationales ont participé à la Conférence. Elles ont mis en lumière les failles et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et se sont engagées à intégrer les questions pertinentes soulevées au cours de l'évaluation régionale de la CIPD+30 aux initiatives nationales et régionales qui seraient consacrées à leurs travaux et mandats respectifs.

C. Séance plénière de clôture de la Conférence

26. Durant la séance plénière de clôture, S. E. Aurora Díaz-Rato Revuelta, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Espagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a récapitulé les principaux éléments des deux journées de débats de la Conférence (voir annexe I).

27. Lisa Warth, Chef du Groupe de la population de la CEE, a présenté les grandes lignes du projet de rapport de la Conférence et noté que ce document, y compris les principaux éléments des débats de la Conférence présentés en annexe, éclairerait les travaux de la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement en 2024. Arthur Erken, Directeur de la Division des politiques et de la stratégie du FNUAP, a informé les participants à la Conférence du processus mondial d'examen de la CIPD 30 ans après (CIPD+30), qui sera éclairé par les examens régionaux et dont l'aboutissement sera la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement en 2024. Il a expliqué que le processus CIPD+30 n'avait pas pour vocation de se substituer au Programme d'action de la CIPD de 1994, mais qu'il avait pour objectif de renouveler l'élan international en faveur de la réalisation du programme de la CIPD et du Programme 2030.

28. En guise de conclusion, Diene Keita, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Directrice générale adjointe chargée des programmes (FNUAP), et Tatiana Molcean, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEE, ont souligné la pertinence continue du Programme d'action de la CIPD et appelé à un engagement renouvelé en faveur de son exécution de sorte que tous les individus puissent exercer leurs droits et faire librement des choix qui leur permettent de réaliser pleinement leur potentiel. Tout en prenant acte des progrès accomplis, elles ont réitéré les appels de certains participants pour une intensification des efforts déployés afin de combler les disparités anciennes et de corriger les reculs récemment observés.

29. S. E. Alexei Buzu a remercié les organisateurs du FNUAP et de la CEE ainsi que tous les orateurs et les participants pour leurs contributions. Il a clos la Conférence en rappelant que la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD était une question de volonté politique et en encourageant tous les participants à continuer à travailler à la réalisation de cet objectif.

Annexe I

Principaux éléments des débats de la Conférence⁵

Principaux éléments des débats de la Conférence régionale sur la CIPD+30 « Population et développement : garantir les droits et les choix », organisée par la Commission économique pour l'Europe et le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Genève, les 19 et 20 octobre 2023.

Présentés par les Coprésidents de la Conférence, S. E. Alexei Buzu, Ministre du travail et de la protection sociale de la République de Moldova, et S. E. Aurora Díaz-Rato Revuelta, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Espagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Excellences,

Mesdames et Messieurs les membres de délégation,

Alors que la Conférence régionale de la CEE sur la CIPD+30 touche à sa fin, nous sommes heureux de présenter certains des aspects saillants des débats qui ont eu lieu pendant ces deux journées.

Nous précisons que ce tour d'horizon n'est pas exhaustif et qu'un rapport complet sera distribué ultérieurement.

Il ne s'agit pas non plus d'un résumé officiel de la présidence, car le résumé de la présidence de 2013 reste le document de référence pour la mise en œuvre du programme de la CIPD au-delà de 2014.

Au cours de la séance d'ouverture, beaucoup d'États membres ont réaffirmé leur attachement aux principes adoptés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et leur engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et les cadres internationaux pertinents comme le Programme d'action de Beijing.

Les délégations ont accueilli positivement le rapport régional sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et les priorités définies dans le résumé de la présidence de 2013. Beaucoup d'orateurs ont repris les conclusions du rapport, salué les progrès accomplis et exprimé leur préoccupation devant les failles encore à combler dans la mise en œuvre et les inégalités persistantes tant dans les pays qu'entre les pays.

Un certain nombre de délégations se sont déclarées profondément préoccupées par les effets cumulés de l'enchaînement des crises telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la multiplication des conflits armés, et par les reculs observés dans la mise en œuvre de certains des éléments du programme de la CIPD. Elles ont également averti que les progrès accomplis dans certains domaines avaient ralenti et s'étaient même inversés et que le risque de perdre des gains chèrement acquis existait.

Face à ces difficultés, plusieurs délégations ont appelé de leurs vœux un engagement renouvelé et un consensus politique mondial autour de la CIPD et de son Programme d'action. Elles ont en outre souligné la nécessité d'établir un lien entre le Programme d'action de la CIPD, les Initiatives à fort impact des Nations Unies et le Sommet de l'avenir.

Des exposés liminaires ont été présentés en séance plénière. Les orateurs ont souligné combien il importait de bâtir des ponts entre les différents acteurs et de traiter les problèmes démographiques de manière globale en mettant l'accent à la fois sur les données démographiques chiffrées et sur des approches fondées sur des données factuelles et sur les droits.

⁵ Document publié tel qu'il a été présenté à la séance de clôture de la Conférence.

Face aux inquiétudes croissantes sur le plan démographique, les principes et objectifs du Programme d'action de la CIPD et des documents finals de ses conférences d'examen demeurent plus pertinents que jamais.

Il a été souligné qu'aucune solution toute faite et venue d'en haut ne permettrait de résoudre les problèmes démographiques de la région et qu'il était primordial de se poser des questions parfois difficiles sur les causes profondes des symptômes souvent qualifiés de crise démographique. Toutefois, nous avons tout lieu de nous rassembler autour d'une vision commune fondée sur l'accomplissement et la réalisation du potentiel de tous les individus, y compris les femmes et les groupes les plus marginalisés, et de mettre au point des solutions basées sur des données factuelles solides.

Beaucoup de délégations ont rendu compte des progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Elles ont fait état de lois, de politiques et de stratégies nouvelles ainsi que de programmes dans des domaines tels que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, l'incitation des hommes à une parentalité responsable, la lutte contre la violence fondée sur le genre et les pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants, la promotion des droits des jeunes et des personnes âgées, le vieillissement en bonne santé, l'accès universel à la santé sexuelle et procréative, y compris la santé maternelle et les services d'avortement sécurisé, le développement d'une éducation complète à la sexualité et de services accessibles aux adolescents et aux personnes handicapées, la lutte contre l'épidémie de VIH, et le traitement plus général des déterminants sociaux, notamment par des mesures visant à éliminer la discrimination et à lutter contre les normes sociales et sexistes préjudiciables qui entretiennent les inégalités.

Plusieurs orateurs ont montré comment le fait d'investir dans les individus en leur permettant de valoriser leur potentiel bénéficiait non seulement aux individus eux-mêmes, mais encore à l'ensemble des sociétés. Le programme de la CIPD offrait, en soi, un cadre pertinent que les pays pouvaient utiliser pour s'orienter dans le traitement des problèmes démographiques et socioéconomiques qu'ils rencontraient et bâtir des sociétés prospères et résilientes sur le plan démographique.

Certaines délégations ont appelé l'attention sur l'importance qu'il y avait à prendre en compte les besoins et attentes de toutes les familles et d'y répondre dans le contexte socioéconomique et démographique difficile de la région.

Plusieurs délégations ont insisté sur le caractère fondamental de l'égalité femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes et des filles, de la santé sexuelle et procréative et des droits en la matière. Dans ce contexte, certains orateurs ont souligné que pour ne laisser personne de côté, il fallait adopter une approche intersectionnelle afin de comprendre et prendre en compte les formes multiples et croisées de discrimination et les vecteurs structurels des inégalités.

Un certain nombre de délégations ont dit combien il importait d'assurer l'autonomie physique des femmes et des filles et de leur garantir le droit de prendre elles-mêmes les décisions concernant leur corps et leur vie sans faire l'objet de discrimination, de violence ou de coercition.

Des participants ont souligné que la conscience du lien entre dynamique démographique et changements climatiques aidait à concevoir des politiques durables pour une planète plus verte.

Des parlementaires qui participaient à la Conférence ont rappelé le rôle fondamental que les parlementaires pouvaient jouer dans l'élaboration de politiques centrées sur l'être humain et basées sur les droits de l'homme et souligné à quel point une volonté politique plus forte était essentielle pour relever les défis de la région.

Les organisations de la société civile représentées à la Conférence ont engagé les gouvernements à s'abstenir de prendre des mesures qui auraient pour effet de fragiliser l'égalité femmes-hommes, la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière, à lutter contre le rétrécissement de l'espace d'expression de la société civile dans beaucoup de pays, à réformer les lois et les politiques dans le respect des normes internationales, à renforcer les législations anti-discrimination et à élaborer et appliquer les politiques selon une approche intersectionnelle prenant en compte les droits et besoins des plus vulnérables.

Les représentants de la jeunesse ont fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels à tous les niveaux et appelé à ce que les décisions soient prises après avoir entendu la voix de la jeunesse et en avoir tenu compte, soulignant que l'inclusion des jeunes bénéficiait à l'ensemble de la société. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte tous les groupes vulnérables et mis en lumière les difficultés particulières des jeunes handicapés.

Durant la première séance thématique sur la dynamique démographique et le développement durable, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les effets socioéconomiques de changements démographiques tels que la faiblesse des taux de fécondité et le déclin démographique, le vieillissement accéléré de la population et la pression que ce phénomène entraîne pour les finances publiques, le déclin de la population en âge de travailler, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences et la complexité des flux migratoires.

Un certain nombre de délégations ont par ailleurs souligné que les changements démographiques pouvaient aussi être porteurs d'opportunités, à condition que les mesures appropriées soient prises pour se préparer à ces nouvelles réalités et s'y adapter.

Des orateurs ont souligné que les politiques démographiques devaient être fondées sur les droits de l'homme et l'égalité femmes-hommes et que le droit des individus et des couples de décider d'avoir des enfants, à quel moment et combien, devait être respecté.

Plusieurs orateurs ont estimé qu'il fallait, afin de pouvoir traiter efficacement l'évolution démographique, investir dans le capital humain et créer un environnement favorable à la réalisation du potentiel des individus, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les autres personnes marginalisées.

Il a été souligné que dans la région, les personnes souhaitent généralement avoir deux enfants ou plus, mais qu'en fin de compte elles en ont moins, en raison de divers obstacles comme les difficultés que les femmes, en particulier, rencontrent pour mener de front carrière professionnelle et responsabilités familiales et la répartition inégale du travail non rémunéré dans le foyer.

Il a été noté que les hommes avaient plus de chances que les femmes d'être employés dans tous les pays de la région et que les femmes passaient moins d'heures que les hommes à accomplir un travail rémunéré et plus d'heures qu'eux à accomplir un travail domestique non rémunéré, un écart qui se creusait fortement lorsque les femmes avaient des enfants.

Comblant l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'emploi offrirait des avantages significatifs sur le plan économique. Il fallait pour cela répartir plus équitablement le travail domestique non rémunéré, notamment en développant les prestations pour congé paternel et en mettant en place des mesures permettant aux femmes comme aux hommes de trouver l'équilibre entre vie professionnelle et responsabilités familiales, notamment par la promotion de lieux de travail favorisant l'épanouissement des familles et par la création de crèches accessibles, abordables et de qualité.

Il a par ailleurs été noté que le défi démographique était aussi un vrai défi démocratique qui exigeait de lutter pour la justice sociale et contre les inégalités entre les territoires et entre les individus. Les politiques publiques destinées à renforcer la cohésion socioterritoriale doivent promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes afin de mener à bien les changements requis, à travers une vision transversale propre à stimuler le développement intégré des territoires.

Il a été souligné que le développement d'Internet et des applications mobiles pouvait influencer sur diverses performances démographiques, mais que leurs avantages pouvaient être plus prononcés pour les travailleurs les plus qualifiés.

Un certain nombre de délégations ont décrit par des exemples ce qui était fait pour renforcer la résilience démographique dans leur pays respectif. Les actions menées consistaient notamment à élaborer des politiques globales et inclusives en faveur de la jeunesse, à prendre en compte l'immigration comme vecteur de croissance économique et d'innovation, et à concevoir des stratégies visant à promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie.

Certaines délégations ont décrit ce que leur pays faisait pour améliorer les taux de fécondité en accordant aux familles des prestations financières et en mettant en place des incitations et d'autres formes de soutien.

Il a été largement admis que les incitations financières seules ne suffisaient pas et qu'il fallait donc mettre en place un dispositif complet pour permettre aux individus de réaliser leurs intentions en matière de fécondité.

Il a en outre été souligné que la promotion de l'immigration ne devait pas entraîner une fuite des cerveaux dans les pays d'origine, mais qu'elle devait leur procurer des avantages, notamment par la migration circulaire et l'enrichissement mutuel.

Plusieurs intervenants ont évoqué la nécessité de disposer de données ventilées plus abondantes et de meilleure qualité afin de renforcer la base d'éléments factuels requise pour élaborer des stratégies et expliquer les interdépendances entre les différents facteurs qui nuisent aux performances démographiques.

Durant la deuxième séance thématique sur les familles et la santé sexuelle et procréative au cours de la vie, les intervenants ont fait état des progrès accomplis aux niveaux national et régional dans ce domaine et présenté, notamment, le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière de santé sexuelle et procréative visant à prendre en compte les besoins aux différents stades de la vie et à y répondre.

Plusieurs délégations ont réaffirmé que l'accès à la santé sexuelle et procréative était un droit de l'homme. Elles ont souligné que la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière étaient importants pour parvenir à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes et des jeunes en particulier et, plus globalement, au développement durable.

Il a été affirmé que les disparités étaient particulièrement prononcées s'agissant de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les groupes vulnérables et défavorisés, y compris les jeunes, les personnes de couleur, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et la communauté LGBTQI+. Des appels vibrants ont été lancés pour que soient éliminés les obstacles auxquels les personnes marginalisées se heurtent pour accéder aux services de santé sexuelle et procréative et à l'information en la matière.

Il a été noté que les obstacles qui entravaient l'accès des jeunes à une contraception moderne comprenaient notamment le manque de connaissances, les coûts importants et l'attitude de jugement de certains professionnels de santé.

Certaines délégations ont rendu compte des mesures mises en place ou des projets élaborés dans leur pays respectif afin de fournir des contraceptifs gratuits aux adolescents.

Beaucoup de délégations se sont déclarées très favorables à l'idée de faire en sorte qu'une éducation complète à la sexualité appropriée pour chaque âge soit dispensée à tous les jeunes à un âge précoce dans le cadre des programmes scolaires obligatoires et ont souhaité qu'il soit remédié à des difficultés telles que la mauvaise qualité et l'insuffisance de la formation des enseignants. Un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il importait de garantir la santé mentale et le bien-être des jeunes.

Un certain nombre de délégations ont rendu compte des mesures prises pour développer l'accès à des services d'avortement sécurisé, notamment en éliminant des obstacles tels que les délais d'attente obligatoires. Certaines délégations ont décrit ce que leurs pays faisaient pour réduire le recours à l'avortement.

Face au ralentissement des progrès vers l'élimination de la mortalité maternelle évitable, des participants ont souligné combien il importait de mettre en place des systèmes solides d'information sur la santé afin de pouvoir mener des interventions efficaces.

Un certain nombre de délégations ont reconnu que les familles dans la région étaient diverses. Une vaste gamme de politiques et de programmes de soutien aux familles a été présentée. Face à l'incidence croissante de l'infertilité, certains pays ont décidé de faire en sorte que les services de procréation médicalement assistée soient pris en charge par les systèmes nationaux d'assurance maladie.

Plusieurs orateurs ont déclaré qu'il fallait lutter contre la stigmatisation, les normes sociales préjudiciables et les fausses informations, et il a été souligné que les hommes et les garçons devaient être associés aux échanges sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits en la matière.

Des participants ont fait état d'améliorations concernant l'accès aux outils numériques et à l'intelligence artificielle (IA) et l'utilisation de ces outils, notamment dans le cadre de la télémédecine, méthode efficace pour fournir des services et de l'information en matière de santé sexuelle et procréative.

Durant la troisième séance thématique sur les inégalités, l'intégration sociale et les droits, les orateurs ont souligné que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes permettaient de créer des groupes humains solides, des économies stables et des sociétés résilientes en suscitant des changements positifs durables.

Il a ainsi été souligné que la promotion de l'égalité femmes-hommes et des droits des groupes vulnérables devait constituer une priorité de l'action gouvernementale, tant au niveau national que dans le cadre des stratégies de coopération internationale.

Des orateurs ont observé qu'en dépit de progrès, l'égalité femmes-hommes restait problématique. Ils ont évoqué la nécessité de recourir à des approches multidimensionnelles propres à susciter des transformations afin de combattre les formes multiples et croisées de discrimination et les stéréotypes.

Des délégations ont souligné combien il importait d'adopter des lois et des politiques antidiscrimination, de mettre en place des mécanismes de suivi de leur application et de conduire des politiques globales de promotion de l'égalité femmes-hommes associant aussi les hommes et les garçons.

Plusieurs orateurs se sont inquiétés des discours sexistes, qui produisaient des effets négatifs sur les droits de l'homme et l'accès des individus aux services, ainsi que du rétrécissement de l'espace d'expression civique des femmes, des activistes des droits de l'homme, des jeunes et des groupes marginalisés.

Des délégations ont souligné qu'il était important de redoubler d'efforts afin de promouvoir la participation des femmes aux fonctions décisionnelles, y compris au sein des parlements et des gouvernements, et aux processus de paix.

Il a été souligné que les crises récentes avaient produit des effets dévastateurs sur les enfants et leurs familles, en particulier sur les enfants handicapés, les enfants déplacés et les enfants roms, et que des systèmes de protection sociale inclusifs devaient être mis en place afin de garantir un accès équitable aux services d'appui et aux prestations.

Des orateurs ont souligné l'importance des institutions chargées de protéger et promouvoir les droits de l'homme et, en particulier, les droits des personnes LGBTQI+.

Des délégations ont rendu compte des progrès réalisés à l'échelle nationale dans l'élaboration de cadres juridiques et de stratégies destinées à combattre et prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre. Il a été souligné que l'élimination de la violence fondée sur le genre exigeait une mobilisation de toute la société, le traitement des causes profondes du phénomène et l'élimination de toutes les inégalités entre les genres.

Certains orateurs, notant que les données factuelles montraient que les femmes ont plus de chances que les hommes d'être touchées par la pauvreté, ont préconisé un renforcement de la protection sociale et des services sociaux afin de promouvoir l'intégration sociale.

Plusieurs orateurs ont mis en évidence la vulnérabilité des personnes âgées, et plus particulièrement des femmes âgées qui, exposées à la vulnérabilité liée à la fois au vieillissement et au genre, subissent les effets des désavantages cumulés au cours de leur vie.

Il a été noté que des politiques et des stratégies étaient nécessaires afin de lutter contre la discrimination envers les personnes âgées, d'améliorer leur accès aux services et aux prestations et de lutter contre la pauvreté. Certains ont appelé à un changement de paradigme visant à faire en sorte que les personnes âgées et surtout les femmes âgées soient perçues comme des titulaires de droits et comme des acteurs du développement durable.

Beaucoup d'orateurs ont appelé l'attention sur les besoins des personnes handicapées et sur leur droit de vivre leur vie, d'accéder aux services sans être victimes de discrimination, de stigmatisation, de coercition ou de violence, et d'être associées aux décisions qui les concernent.

Il a été souligné que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination était indispensable aux efforts visant à mettre fin à l'épidémie de VIH dans la région.

Il a été recommandé que le résultat de l'examen de la CIPD+30 éclaire la session de la Commission de la population et du développement de 2024, le Sommet de l'avenir de 2024 et les consultations nationales et régionales menées dans le cadre du processus Beijing+30 et de l'examen national volontaire réalisé au titre du Programme 2030.

Annexe II

Liste des déclarations consignées

Séances plénières

1. Macédoine du Nord
2. Norvège
3. Danemark
4. Géorgie
5. Bélarus
6. Arménie
7. Suisse
8. Suède
9. Kazakhstan
10. États-Unis d'Amérique
11. Allemagne
12. Serbie
13. Bosnie-Herzégovine
14. Royaume des Pays-Bas
15. Albanie
16. Ukraine
17. Türkiye
18. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
19. Union européenne
20. Finlande
21. Autriche
22. Portugal
23. Parlementaires
24. Société civile
25. Jeunes

Première séance thématique : Dynamique démographique et développement durable

1. Danemark
2. Bélarus
3. Arménie
4. États-Unis d'Amérique
5. Allemagne
6. République de Moldova
7. Fédération de Russie
8. Bulgarie
9. Société civile
10. Jeunes

Deuxième séance thématique : Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie

1. Bélarus
2. Arménie
3. Suède
4. États-Unis d'Amérique
5. Bosnie-Herzégovine
6. Ukraine
7. Turkménistan
8. Portugal
9. Union européenne
10. Espagne
11. France
12. Finlande
13. Royaume des Pays-Bas
14. Fédération de Russie
15. Kazakhstan
16. Société civile
17. Jeunes
18. IPPF-Norway
19. Planning familial français

Troisième séance thématique : Inégalités, intégration sociale et droits

1. Danemark
 2. Bélarus
 3. Kazakhstan
 4. États-Unis d'Amérique
 5. Bosnie-Herzégovine
 6. Ukraine
 7. Luxembourg
 8. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 9. Union européenne
 10. Portugal
 11. Ouzbékistan
 12. Société civile
 13. Jeunes
 14. UNICEF
 15. IPPF EN
-